

# Oasis orientales et espace frontalier entre l'Algérie occupée et le Maroc

Extraits du fonds documentaire  
du Ministère français des Affaires Etrangères  
(1955-1961)

Présentation et annotation  
Jamaâ BAIDA

Préface  
Mohamed Kably

## Préface

Dans le cadre des investigations programmées par l'Institut Royal pour la Recherche sur l'Histoire du Maroc, il a été prévu d'inscrire, au cours de l'année 2013, le volet des Archives traitant de la question des confins orientaux. Deux ouvrages ont été publiés à cet égard la même année. Ils devaient inclure, l'un une série de documents makhzeniens, l'autre un ensemble de pièces puisées dans les Archives britanniques. De fait, bien plus tôt, une mission fut confiée à M. Jamaa Baida, professeur à l'Université Mohammed V, lequel devait procéder à la sélection, une fois à Paris, de textes archivés au Ministère des Affaires Etrangères et relatifs, d'une manière ou d'une autre, à cet espace des oasis séparant l'Algérie occupée et le Maroc redevenu indépendant. Sitôt collectée, la matière première devait céder aux impératifs impliqués par la nomination de ce collègue à la tête des "Archives du Maroc". Il va de soi que le projet de publication n'a point été pour autant renvoyé *sine die* et que l'Institut veilla à le conclure, malgré tout, dans des délais raisonnables. Grâce à la compréhension de M. Baida que l'on tient à remercier pour l'effort tout autant que pour la qualité du travail accompli, les textes initialement proposés par lui-même sont aujourd'hui disponibles. Sous réserve d'interventions formelles de notre part et de cartes insérées par l'Institut en annexe, le recueil présenté par l'auteur aura été avalisé par le comité scientifique qui le propose aujourd'hui aux lecteurs intéressés.

Reste à situer le projet lui-même en tant que tel. Car l'on n'a fait jusque-là, s'agissant desdits confins, qu'à passer d'une ébauche de règlement à une autre et qu'une telle situation paraît avoir pesé constamment, dès la colonisation de l'Algérie et depuis lors, sur la question des frontières destinées à séparer définitivement ce pays du Royaume du Maroc. L'on sait, en effet, que les origines lointaines de cette situation remontent au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, lors de l'émergence de la dynastie saâdienne faisant face, avec l'appui des Zaouïas, à l'occupation des côtes par les Portugais cependant qu'apparaissaient les infiltrations turques, à partir du Maghreb Central déjà conquis, pour s'étendre non seulement vers les oasis limitrophes, mais aussi, bien que par à-coups, vers l'intérieur du territoire. Plutôt imprécis, un premier tracé devait intervenir, à l'issue de ces essais, pour démarquer le Maroc du domaine des Ottomans. Avec l'avènement des Alaouites, au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, le différend allait reprendre, aboutissant, cette fois-ci, à l'utilisation de Oued Tafna comme simple ligne de séparation pratique, ce qui allait permettre de dégager le Maroc, là aussi, des tentatives d'expansion de l'armée

turque. Il s'ensuit que les oasis des confins comme le Sahara environnant seront maintenues dans l'obédience makhzenienne, laquelle allait se traduire par la *baï'a*, le prêche dans les mosquées, le versement des redevances et la nomination des agents d'autorité. Bien plus tard, avec l'occupation, en 1830, de l'Algérie beylicale par la France, ce second compromis sera à son tour remis en cause. Dorénavant, la question des frontières se posera en d'autres termes. De dimensions nettement plus complexes, elle aura de telles implications que le Makhzen, dans ses rapports aux tribus frontalières, ne pouvait qu'en ressentir les effets. De fait, jusqu'à ce que la défaite essuyée par le Maroc à Isly le 14 août 1844 eût engendré une nouvelle configuration consacrée par le traité de Lalla Maghniya en 1845, la nature même du voisinage allait accuser un profond choc affectant et la liberté de mouvement et le rythme des échanges.

Comment appréhender historiquement une telle oscillation intermittente ? Qu'en est-il des repères sollicités à propos du schéma prévalant après Isly ? Que dire, en marge de ce schéma, de la réaction des tribus comme de l'attitude du pouvoir vis-à-vis d'elles ? Face à cette situation aux conséquences interférentes, quel a été l'attitude des Etats alentour, notamment de l'Allemagne, de l'Espagne et de la Grande Bretagne en tant que puissances rivales ou pour le moins intéressées ? On note, en tout cas, qu'à la suite d'Isly, la France allait adopter une démarche d'expansion graduelle soutenue simultanément par la troupe, la diplomatie agissante et le travail d'exploration préalable. Si bien qu'elle aura tôt fait d'annexer d'immenses contrées stratégiques tels le Touat, Tidikelt, la Saoura et Béchar qu'on considère traditionnellement comme relevant de l'obédience marocaine. Forte de ces acquis, la France réussit à conclure des accords avec Fès, notamment en 1901 et 1902, dans le but de reprendre le tracé des limites orientales sans inclure, néanmoins, les confins situés au sud-ouest d'oued Guir. Une telle situation sera maintenue jusqu'à l'instauration du Protectorat au Maroc.

Depuis lors, la question des frontières allait relever des compétences conjuguées du Résident Général, par rapport à Rabat, et du Gouverneur Général installé à Alger. Des frontières administratives allaient être tracées qui séparent la colonie algérienne du domaine du Protectorat au Maroc. Or, entre 1955 et 1961, ces mêmes limites feront l'objet de tractations qu'il convient de décrypter minutieusement entre la France défendant ses annexions d'antan, au nom de l'Algérie encore occupée, et le Royaume du Maroc redevenu officiellement souverain. A ce propos, l'on note ici, au fil de la lecture, un contraste persistant entre l'attitude flottante des premiers gouvernements marocains et l'acharnement durable du partenaire colonial. D'autre part, il paraît évident, au travers de documents multiples, que la position dudit partenaire paraît annoncer de loin, par bien des aspects, les thèses adoptées par l'Algérie devenue indépendante. De plus, on constate que la question minière est déjà là et qu'elle n'a point attendu le présent

conflit algéro-marocain, autour du Sahara, pour se poser comme corollaire, ainsi d'ailleurs que les confins, d'un règlement de compte plus ou moins inavoué, lequel prend appui, par-delà ces péripéties fondatrices, dans cette guerre dite « des sables » qui véhicule en sous-œuvre, semble-t-il, sans dire jamais son nom.

Quoi qu'il en soit, après avoir essayé d'appréhender les étapes lointaines du processus en éditant des documents remontant aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, l'Institut Royal croit devoir éclairer présentement, documents à l'appui, les positions respectives, au milieu du siècle dernier, d'une puissance occupante se faisant l'avocat d'un espace qu'elle avait dû édifier bout à bout, à la faveur de prérogatives coloniales, et un royaume recouvrant sa souveraineté et essayant de remembrer un territoire revendiqué comme héritage patrimonial. Que le retrait de la puissance occupante n'ait point été précédé d'un règlement du conflit ne fait qu'obéir, plus ou moins sciemment, à la logique d'une décolonisation qui refuse, là comme ailleurs, d'assainir un passé qu'elle connaît généralement mieux que personne. Il s'ensuivit des séquelles persistantes, de part et d'autre, dont il était temps, du fait de leurs répercussions multiformes, d'en établir le diagnostic.

Reste à remercier les multiples intervenants ayant contribué à la réalisation de ce travail. Outre M. Baida qui voulut bien procéder à la collecte comme à la présentation analytique des documents publiés dans cet ouvrage, notons également le rôle si éclairant de MM. Abderrahmane El Moudden et Hassan Hafidi Alaoui en tant que membres du comité de lecture. Par ailleurs, il nous faut souligner la participation constante et combien efficace de M. Mohammed Ferhane, Secrétaire Général de l'Institut, avec son équipe, tant au niveau du suivi que par rapport à la finalisation globale du projet.

Mohamed Kably  
Directeur de l'Institut

## Présentation

L'occupation de l'Algérie par la France à partir de 1830 a engendré pour ce pays et pour toute la région des mutations profondes ayant touché le mode de vie des populations et leurs mouvements dans l'espace géographique. Désormais, l'occupant allait œuvrer inlassablement, dans un esprit d'expansionnisme colonial alors en vogue dans les pays de la rive nord de la Méditerranée, pour étendre les limites de ses compétences territoriales au Sud de l'Algérie, à l'Est et à l'Ouest. Tous les prétextes étaient bons pour atteindre ce but. La résistance opposée à l'occupation par l'Emir algérien Abdelkader et l'aide apportée par les Marocains à leur coreligionnaire allaient donner un prétexte inespéré aux tenants de l'expansion coloniale française en Afrique du Nord. La défaite des troupes marocaines devant l'armée du Maréchal Bugeaud à Isly, au mois d'août 1844, est un événement lourd de conséquences, puisqu'il allait remettre en cause le *modus vivendi* qui a prévalu, jadis, dans les relations de voisinage entre l'Empire chérifien et la Régence turque d'Alger.

C'est tout d'abord sous la contrainte de deux expéditions navales, à Tanger et à Mogador, que le Maroc signa un traité de paix à Tanger, le 10 septembre 1844 (Annexes, Doc. I). Ce dernier ouvrit la voie à la délimitation des frontières terrestres orientales, objet du traité de Lalla Maghnia le 18 mars 1845 (Annexes, Doc. II). En vertu de ce traité, la délimitation des frontières terrestres n'a cependant concerné que la partie se trouvant entre la Méditerranée et l'oasis de Figuig, laissant dans l'imprécision les confins sahariens au sud de cette localité ; un flou qui était indéniablement à l'avantage de la puissance victorieuse qui avait du mal à cacher ses ambitions coloniales.

Les opérations de "grignotage" et de "tâches d'huile", soutenues par divers moyens de "pénétration pacifique" ont fini, au fil des années, par avoir raison de l'indépendance de nombreuses oasis et localités de l'Oriental et du Sud-Est marocain. En ce qui concerne les confins sahariens du Sud-Est, il était de la plus haute importance pour la présence française en Algérie de ne pas se retrouver tributaire du Maroc pour toutes les voies favorisant l'expansion vers le Sud. Si l'on ne retient souvent que l'occupation du Touat, du Gourara et de Tidikelt en 1900, de Figuig en 1903 et d'Oujda en 1907, c'est surtout parce que ce sont là des épisodes qui ont défrayé la chronique à cause des réactions qu'elles ont suscitées à la fois au niveau du Makhzen

central marocain et dans certaines chancelleries de puissances européennes rivales de la France.

Après l'instauration du régime du Protectorat en 1912, le besoin d'une délimitation des frontières sur les confins algéro-marocains ne constituait plus une urgence ; tantôt pour des impératifs militaires, tantôt pour des considérations administratives, des arrangements aboutissaient aisément entre la Résidence Générale de Rabat et le Gouvernorat Général d'Alger pour arrêter des tracés et des lignes sur des cartes ( lignes Varnier et Trinquet notamment) en ignorant complètement les frontières "naturelles et historiques" de l'Empire Chérifien, un pays désormais mis sous tutelle et dont le territoire est disloqué entre plusieurs puissances.

Avec l'avènement de l'indépendance et sa reconnaissance par la France (2 mars 1956) et par l'Espagne (7 avril 1956), la question des frontières terrestres du Maroc s'est posée avec acuité. Les gouvernements du Maroc indépendant, soutenus en cela par le mouvement national triomphant, remettaient en cause des frontières qui étaient le résultat soit d'un fait accompli colonial unilatéral, soit de conventions entre la France et l'Espagne sans aucune approbation des Marocains. Ainsi, au fait accompli, les Marocains opposaient la revendication des frontières "naturelles et historiques" dont le paladin était incontestablement Allal El Fassi ; un thème qui a fait couler beaucoup d'encre et empoisonné les relations entre le Maroc et la France dans un premier temps, puis, ultérieurement, les relations de bon voisinage entre le Maroc et l'Algérie indépendante. Il faut dire que cette évolution était prévisible, puisque dès le 27 décembre 1955, c'est à dire une vingtaine de jours seulement après la constitution du premier gouvernement Bekkaï, le ministère français des Affaires Etrangères préparait ses négociateurs à une telle éventualité (voir le document I du corpus). Le Quai d'Orsay savait pertinemment que sur le volet historique les arguments du Maroc étaient forts ; par conséquent, il ne fallait surtout pas laisser les négociateurs marocains sur ce terrain où ils pouvaient être à l'aise. La France qui était contrainte d'abandonner sa tutelle sur le Maroc et la Tunisie entendait sauvegarder ses acquis coloniaux en territoire algérien. Le même document susmentionné, tout en soulignant la complexité du dossier des confins algéro-marocains, proposait, en contrepartie de l'abandon par les Marocains de leurs revendications territoriales, l'ouverture de perspectives de coopération économique dans la région des confins entre le Maroc et la France.

C'est parce que les archives, mieux que toutes autres argumentations, permettent de dénouer l'écheveau des questions les plus complexes que nous avons jugé utile de mettre à la disposition des chercheurs un corpus de documents glanés dans les fonds du ministère français des Affaires Etrangères. Nous avons ciblé dans cette sélection des documents produits entre décembre 1955, à la veille des négociations entre le Maroc et la France pour l'abrogation du traité de Fès (1912), et 1961 qui marque la fin du règne du Roi Mohammed V. Pour en faciliter la lecture, des notes de bas de pages éclairent des détails relatifs à des événements, des lieux et des acteurs. Enfin, en annexes, quelques documents plus anciens, antérieurs à l'instauration Protectorat, serviront aux lecteurs comme des repères-clés complémentaires susceptibles de faciliter une meilleure compréhension des soixante-deux documents du corpus qui font l'objet du présent ouvrage.

Jamaâ BAIDA

## Table des matières

<b>Table des cartes</b> .....	
<b>Table des illustrations</b> .....	
<b>Préface</b> .....	
<b>Présentation</b> .....	
<b>Document I</b> : Note du Quai d'Orsay au sujet des frontières du Maroc ; datée de Paris, le 27 décembre 1955. ....	
<b>Document II</b> : Télégramme d'André Dubois, Haut-commissaire de France au Maroc, à l'intention de Savary, Secrétaire d'Etat aux Affaires Marocaines et Tunisiennes ; daté de Rabat, le 9 avril 1956.. ....	
<b>Document III</b> : Télégramme d'André-Louis Dubois, Haut-Commissaire de la République Française au Maroc, à Alain Savary, Secrétaire d'Etat aux Affaires Marocaines et Tunisienne ; Rabat, 3 mai 1956.. ....	
<b>Document IV</b> : Correspondance d'André-Louis Dubois, Haut-Commissaire de la République française au Maroc, à Alain Savary, Secrétaire d'Etat aux Affaires Marocaines ; datée de Rabat, 7 mai 1956.. ....	
<b>Document V</b> : Lettre d'André-Louis Dubois, Haut-Commissaire de la République Française au Maroc, à Alain Savary, Secrétaire d'Etat aux Affaires Marocaines ; datée de Rabat, 28 mai 1956. ....	
<b>Document VI</b> : Télégramme d'André-Louis Dubois, Ambassadeur de France au Maroc, à Alain Savary, Secrétaire d'Etat aux affaires marocaines et tunisiennes ; daté de Rabat, le 10 juin 1956. ....	
<b>Document VII</b> : Télégramme d'André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat, à Alain Savary, Secrétaire d'Etat aux Affaires Marocaines ; daté de Rabat, 19 juin 1956. ....	
<b>Document VIII</b> : Correspondance de Roger Lalouette, Ambassadeur de France au Maroc, à Alain Savary, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, chargé des Affaires marocaines et tunisiennes ; datée de Rabat, le 16 juillet 1956. ....	



- Document IX** : Télégramme d'Alain Savary, Secrétaire d'Etat aux Affaires Marocaines et Tunisiennes, à André-Louis Dubois, Ambassadeur de France à Rabat ; daté de Paris, 16 juillet 1956. ....
- Document X** : Télégramme de Lalouette, Chargé d'Affaires de France à Rabat, à Savary, Secrétaire d'Etat aux Affaires Marocaines et Tunisiennes ; daté de Rabat, 19 août 1956. ....
- Document XI** : Télégramme de Lalouette, Chargé d'Affaires de France à Rabat, à Savary, Secrétaire d'Etat aux Affaires Marocaines et Tunisiennes ; daté de Rabat, 13 octobre 1956. ....
- Document XII** : Télégramme de Lalouette, Chargé d'Affaires de France à Rabat, à Maurice Faure, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, Chargé des Affaires Marocaines et Tunisiennes ; daté de Rabat, 17 novembre 1956. ....
- Document XIII** : Note de la Direction Générale des Affaires Marocaines et Tunisienne à propos de la convention sur les frontières (Rédaction de J.M. de la Tour pour le Secrétaire d'Etat) ; datée de Paris, 22 novembre 1956. ....
- Document XIV** : Dépêche de Soustelle, Gouverneur Général de l'Algérie, Bourghès-Maunoury, Ministre de l'Intérieur ; datée d'Alger, 14 janvier 1956. ....
- Document XV** : Télégramme de Lalouette, Chargé d'Affaires de France à Rabat, à Maurice Faure, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, Chargé des Affaires Marocaines et Tunisiennes ; daté de Rabat, 2 janvier 1957. ....
- Document XVI** : Télégramme de Charles-Roux, Premier Conseiller de l'ambassade de France au Maroc, à Maurice Faure, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires Marocaines et Tunisiennes ; daté de Rabat, 18 janvier 1957. ....
- Document XVII** : Dépêche de Maurice Faure, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, à Robert Lacoste, Ministre-Résident en Algérie ; datée de Paris, 29 janvier 1957. ....
- Document XVIII** : Télégramme de Maurice Faure, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, Chargé des Affaires Marocaines et Tunisiennes, à Lalouette, Chargé d'Affaires de France à Rabat ; daté de Paris, 9 février 1957. ....
- Document XIX** : Télégramme de Lalouette, Chargé d'Affaires de France à Rabat, à Maurice Faure, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, Chargé des Affaires Marocaines et Tunisiennes ; daté de

Rabat, 20 février 1957. ....

**Document XX** : Dépêche de Lalouette, Chargé d'Affaires de France à Rabat, à Maurice Faure, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, Chargé des Affaires Marocaines et Tunisiennes ; datée de Rabat, 21 février 1957. ....

**Document XXI** : Télégramme de Lalouette, Chargé d'Affaires de France à Rabat, à Maurice Faure, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, Chargé des Affaires Marocaines et Tunisiennes ; daté de Rabat, 23 février 1957. ....

**Document XXII** : Télégramme de Lalouette, Chargé d'Affaires de France à Rabat, au Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, Chargé des Affaires Marocaines et Tunisiennes ; daté de Rabat, 23 février 1957... .

**Document XXIII** : Télégramme de Maurice Faure, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, Chargé des Affaires Marocaines et Tunisiennes, à Robert Lacoste, Ministre Résidant de France en Algérie ; daté de Paris, 16 mai 1957. ....

**Document XXIV** : Télégramme de Lalouette, Chargé d'Affaires de France à Rabat, à Maurice Faure, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, Chargé des Affaires Marocaines et Tunisiennes ; daté de Rabat, 7 juin 1957. ....

**Document XXV** : Télégramme de Lalouette, Chargé d'Affaires de France au Maroc, à Claparède, Secrétaire d'Etat aux Affaires Marocaines et Tunisiennes ; daté de Rabat, le 24 juin 1957.....

**Document XXVI** : Correspondance de Roger Lalouette, chargé d'affaires de la République française au Maroc à Emile Claparède, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, chargé des Affaires Marocaines et Tunisiennes ; datée de Rabat, le 26 juin 1957. ....

**Document XXVII** : Dépêche de Bourgès-Maunoury, Président du Conseil des Ministres français, à Claparède, Secrétaire d'Etat aux Affaires Marocaines et Tunisiennes, avec en annexe une lettre destinée à Embarek Bekkaï, Président du Conseil des Ministres Chérifien ; datée de Paris, le 28 juin 1957.....

**Document XXVIII** : Note du Service juridique : La frontière terrestre du Maroc, d'après les accords internationaux ; datée de Paris, 12 juillet 1957.....

**Document XXIX** : Télégramme de Parodi, Ambassadeur de France à Rabat, à Claparède, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, Chargé des Affaires Marocaines et Tunisiennes ; daté de Rabat, 24 octobre 1957.. .

- Document XXX** : Télégramme de Le Roy, Chargé d’Affaires de France à Rabat, à Claparède, Secrétaire d’Etat aux Affaires Etrangères, Chargé des Affaires Marocaines et Tunisiennes ; daté de Rabat, 8 novembre 1957.
- Document XXXI** : Télégramme de Parodi, Ambassadeur de France au Maroc, à Claparède, Secrétaire d’Etat aux Affaires Etrangères, Chargé des Affaires Marocaines et Tunisiennes ; daté de Rabat, 9 novembre 1957. ....
- Document XXXII** : Télégramme de Parodi, Ambassadeur de France au Maroc, à Pineau, Ministre des Affaires Etrangères ; daté de Rabat, 16 novembre 1957. ....
- Document XXXIII** : Télégramme de Pineau, Ministre des Affaires Etrangères, à Parodi, Ambassadeur de France au Maroc ; daté de Paris, 25 novembre 1957. ....
- Document XXXIV** : Télégramme de Parodi, Ambassadeur de France au Maroc, à Pineau, Ministre des Affaires Etrangères ; daté de Rabat, 27 novembre 1957. ....
- Document XXXV** : Dépêche de De Bourdeille, Consul général de France à Oujda, à Parodi, Ambassadeur de France à Rabat ; datée d’Oujda, 19 décembre 1957. ....
- Document XXXVI** : Télégramme adressé par De La Tournelle, Ambassadeur de France à Madrid, à Pineau, ministre des Affaires étrangères ; daté de Madrid, 31 décembre 1957... ..
- Document XXXVII** : Télégramme de Pineau, Ministre des Affaires Etrangères, à Parodi, Ambassadeur de France à Rabat ; daté de Paris, 20 février 1958. ....
- Document XXXVIII** : Télégramme de Parodi, Ambassadeur de France à Rabat, à Pineau, Ministre des Affaires Etrangères ; daté de Rabat, 20 février 1958... ..
- Document XXXIX** : Télégramme de Parodi, Ambassadeur de France à Rabat, à Pineau, Ministre des Affaires Etrangères ; daté de Rabat, 20 février 1958... ..
- Document XL** : Dépêche de Max Lejeune, Ministre du Sahara, à Pineau, Ministre des Affaires Etrangères ; datée de Paris, 7 mars 1958. ....
- Document XLI** : Télégramme de Pineau, Ministre des Affaires Etrangères, à Alphand, Ambassadeur de France à Washington ; daté de Paris, 19 mars 1958. ....

- Document XLII** : Télégramme de Pineau, Ministre des Affaires Etrangères, à Le Roy, Chargé d'Affaires de France au Maroc ; daté de Paris, 26 mars 1958. ....
- Document XLIII** : Dépêche de Parodi, Ambassadeur de France au Maroc, à Pineau, Ministre des Affaires Etrangères ; datée de Rabat, 17 avril 1958. ....
- Document XLIV** : Notes de la Direction Générale des Affaires Marocaines et Tunisiennes ; Paris, 24 avril 1958. ....
- Document XLV** : Télégramme de Parodi, Ambassadeur de France à Rabat, au Ministère des Affaires Etrangères ; daté de Rabat, 20 mai 1958. .
- Document XLVI** : Télégramme de Parodi, Ambassadeur de France à Rabat, à Couve de Murville, Ministre des Affaires Etrangères ; daté de Rabat, 3 juillet 1958. ....
- Document XLVII** : Lettre de Basdevant, Directeur Général des Affaires Marocaines et Tunisiennes, à Marcel Plaisant, Président de la Commission Sénatoriale des Affaires Etrangères ; datée de Paris, 24 juillet 1958. ....
- Document XLVIII** : Note de la Sous-direction du Maroc : Le problème des frontières du Maroc et les revendications marocaines sur le Sahara ; datée de Paris, 31 juillet 1958. ....
- Document XLIX** : Télégramme de Couve de Murville, Ministre des Affaires Etrangères, à Parodi, Ambassadeur de France à Rabat; daté de Paris, 23 août 1958. ....
- Document L** : Télégramme de Parodi, Ambassadeur de France à Rabat, à Couve de Murville, Ministre des Affaires Etrangères ; daté de Rabat, 9 décembre 1958. ....
- Document LI** : Télégramme de Parodi, Ambassadeur de France au Maroc, à Couve de Murville, Ministre des Affaires Etrangères ; daté de Rabat, 29 mai 1959. ....
- Document LII** : Note de la Sous-direction du Maroc : Mohammed V et le problème algérien ; datée de Paris, 18 juin 1959. ....
- Document LIII** : Télégramme de Parodi, Ambassadeur de France au Maroc, à Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères ; daté de Rabat, 15 juillet 1959. ....
- Document LIV** : Note de la Direction Générale des Affaires Marocaines et Tunisiennes à l'adresse du Secrétaire Général de la présidence de la République française : Note relative à la coopération franco-marocaine au Sahara ; datée de Paris, 15 juillet 1959. ....

**Document LV** : Communication du Gouvernement marocain à l'Ambassade de France au Maroc ; note datée de Rabat, 15 décembre 1959. ....

**Document LVI** : Télégramme de Parodi, Ambassadeur de France au Maroc, à Couve de Murville, Ministre des Affaires Etrangères ; Rabat, 21/22 janvier 1960. ....

**Document LVII** : Télégramme de Couve de Murville, Ministre des Affaires Etrangères, à Parodi, Ambassadeur de France au Maroc ; Paris, 23 janvier 1960. ....

**Document LVIII** : Télégramme de Couve de Murville, Ministre des Affaires Etrangères, à Parodi, Ambassadeur de France au Maroc ; Paris, 27 janvier 1960. ....

**Document LIX** : Télégramme du Ministère des Affaires Etrangères, à Parodi, Ambassadeur de France au Maroc ; Paris, 16 février 1960. ....

**Document LX** : Télégramme de Couve de Murville, Ministre des Affaires Etrangères, à Parodi, Ambassadeur de France au Maroc ; Paris, 24 février 1960. ....

**Document LXI** : Note de la Sous-direction du Maroc au sujet des revendications territoriales marocaines ; Paris, 27 juin 1960. ....

**Document LXII** : Télégramme de Roger Seydoux, Ambassadeur de France à Rabat, à Couve de Murville, Ministre des Affaires Etrangères ; Rabat, 15 juin 1961. ....

**Annexes** .....